



HAUTE-LOIRE

DIRECTION
MISSION VOLONTARIAT

AFFAIRE SUIVIE PAR : ROMAIN DESORMIERE
TEL : 04.71.07.72.79
NOS REF : DIR/RD/LC

Le Puy-en-Velay, le 3 mars 2026

NOTE D'INFORMATION N° 2026-01 annule et remplace la note d'information 2024 / 02

Objet : Aide au permis de conduire B pour les JSP et SPV bénéficiaires du Pass'Région + soutien régional non lié au Pass'Région

La carte Pass'Région éditée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose aux jeunes des avantages dans les domaines de l'éducation, la culture, le sport, la santé, la valorisation de l'engagement, etc...

A ce titre, des aides sont proposées aux Jeunes Sapeurs-Pompiers et Sapeurs-Pompiers Volontaires leur permettant de financer en partie le permis B en fonction de plusieurs critères et selon le statut :

Statut	Critères d'éligibilité	Montant de l'aide	Contacts / Services instructeurs
JSP (au terme de la 3 ^{ème} année)	➤ Pass'Région actif (1)° ➤ Utilisation du Pass'Région dans une auto-école de la région AURA ➤ Etre titulaire du Brevet JSP (pour les aides N° 2 et 3)	N° 1 : 250 € maxi crédités sur le compte Pass'Région	Prendre contact avec l'UDSP 43 pour toute demande (udsp43@udsp43.fr)
JSP breveté ayant bénéficié de l'avantage JSP 3		N° 2 : 250 € maxi crédités sur le compte Pass'Région	Compléter le formulaire de demande d'aide au permis B (annexe 3)
JSP breveté n'ayant pas bénéficié de l'avantage JSP 3		N° 3 : 500 € maxi crédités sur le compte Pass'Région	
SPV	➤ Pass'Région actif (1) ➤ Etre engagé en qualité de SPV ➤ Pas de condition d'âge ➤ Utilisation du Pass'Région dans une auto-école de la région AURA Ne pas avoir déjà bénéficié d'un avantage permis B au titre du Pass'Région (JSP ou autre), les avantages n'étant pas cumulables	200 € maxi crédités sur le compte Pass'Région	Sur simple demande par mail au service Mission Volontariat du SDIS 43 (service.mission-volontariat@sdis43.fr) Infos obligatoires à communiquer : - Nom Prénom - Adresse postale - Date de naissance - Caserne d'appartenance : - N° de carte Pass'Région - N° de dossier Pass'Région - Mail : - Tél :
	➤ Etre âgé de 17 ans ➤ En cours de formation au permis de conduire dans une auto-école de la région AURA ➤ Etre domicilié dans une commune de la région AURA	150 € maxi crédités sur un compte bancaire	L'agent doit directement télécharger le dossier sur le site de la région AURA sans solliciter le SDIS 43 www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduire

Toutes les déclinaisons du permis de conduire B sont finançables (conduite accompagnée, conduite anticipée, ...).

Sur présentation du Pass'Région, l'auto-école opère la transaction financière sur le site en ligne de la Région. Il est à noter que la Région ne peut pas rembourser des parents ayant versé la totalité de la somme due à l'auto-école et qu'aucune rétroactivité n'est possible.

Toutes les informations relatives au fonctionnement de ces dispositifs sont consultables sur le site de la région AURA et dans l'espace personnel de chaque jeune : www.auvergnerrhonealpes.fr

Les listes des demandeurs devront être adressées par mail soit à l'UDSP 43 soit au service Mission Volontariat du SDIS 43 (selon le statut) qui se chargeront de relayer les demandes auprès du service Jeunesse de la Région.

Je vous remercie de bien vouloir relayer ces informations auprès des JSP et SPV qui pourraient être concernés.

- (1) liste consultable sur le site en ligne de la Région <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/205-pour-qui.htm>

LE PRESIDENT DE L'UNION DEPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA HAUTE-LOIRE



LIEUTENANT STEPHANE OLLIER

LE DIRECTEUR-CHEF DE CORPS
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS



COLONEL FREDERIC ROBERT

DESTINATAIRE(S) : LD CODIR
CHEFS DE CIS
REFERENT VOLONTARIAT
PUD

ANNEXE 3

Formulaire demande d'aide au permis B PASS'REGION

(A vérifier avant toute demande : ÊTRE DÉTENTEUR D'UN PASS'RÉGION ACTIF)

Section de JSP :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Concernant le Pass'Région :

- N° de dossier :
- N° de carte :



Cocher l'aide au permis de conduire demandée :

- ☐ 250 € au terme de la 3ème année de JSP 3
- ☐ 250 € au terme de la 4ème année de JSP et Breveté (complément de l'avantage JSP 3)
- ☐ 500 € au terme de la 4ème année de JSP et Breveté

(N'ayant pas bénéficié des avantages de 2 x 250 €. Aide non cumulable).

Ce formulaire doit être retourné compléter à : udsp43@udsp43.fr

Une fois la demande effectuée, l'avantage sera crédité directement sur le Pass'Région
de votre enfant (sous un délai inférieur à 2 mois).